



PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SIMANDRES

L'an deux mille vingt-six, le sept mai à 18 h 30, le Conseil d'Administration du CCAS régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle de l'Inverse de Simandres, sous la présidence de séance de Monsieur Michel BOULUD.

Date de convocation : 29 avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Présents : Mesdames : Clotilde GERARDIN, Anne-Catherine BIENNIER, Aurélie SCHWIERTZ, Jeanine POMMIER, Martine MARTINEZ, Marie-Laure ESCLAPES

Messieurs : Michel BOULUD, Pierre-Emmanuel PAIRE, Patrice CONSTANTIN, Jackie JOURDAN

Excusées : Madame Fanny TROUVE a donné pouvoir à Madame Aurélie SCHWIERTZ
Madame Marie CROS PERRIAND

Absente : Madame Béatrice REA

Secrétaire : Madame Aurélie SCHWIERTZ

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 26 février 2026

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune question. Il est approuvé à l'unanimité des membres votants.

1. Présentation des nouveaux administrateurs :

Monsieur le président présente la liste des nouveaux administrateurs du CCAS :

Vu la délibération n° 2026/38 du 01 avril 2026 désignant les membres élus, en son sein, par le conseil municipal auprès du CCAS,

Sont proclamés membres du conseil d'administration du CCAS :

- Monsieur Pierre-Emmanuel PAIRE
- Madame Clotilde GERARDIN
- Madame Fanny TROUVE
- Madame Marie CROS PERRIAND
- Madame Aurélie SCHWIERTZ
- Monsieur Patrice CONSTANTIN

Sont nommés, membres du conseil d'administration du CCAS, par le Président :

- Mme Anne-Catherine BIENNIER
- Mme Béatrice REA
- Madame Martine MARTINEZ
- Madame Jeannine POMMIER
- Madame Marie-Laure ESCLAPES
- Monsieur Jackie JOURDAN

2. Nomination du vice-président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-7 à L2122-18 et L2123-20 à L2123-24-1,

Vu le code de l'Action Sociale et de la Famille et en particulier l'article L123-6,

Considérant qu'il est demandé au conseil d'administration de procéder à l'élection d'un Vice-président,

Considérant que Monsieur Pierre-Emmanuel PAIRE est candidat aux fonctions de Vice-président,

Considérant qu'aucune autre candidature n'a été présentée,

Monsieur le Président invite le conseil à procéder à l'élection du Vice-président du CCAS, à main levée.

Il rappelle qu'à l'issue du recensement des candidatures, 1 liste s'est présentée, à savoir :

- Monsieur Pierre-Emmanuel PAIRE

Après avoir procédé au vote, à main levée, Le conseil d'administration à l'unanimité, proclame **Monsieur Pierre-Emmanuel PAIRE**, vice-président du CCAS.

3. Délégation de pouvoir au président

Conformément aux articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-16 à 123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, il vous est proposé de donner, pour la durée du mandat du conseil d'administration, délégation de pouvoir et de signature au président du CCAS dans un certain nombre de domaines.

Il est rappelé que les décisions prises par le Président ou du Vice-président, en vertu de l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale dans les matières mentionnées à l'article R123-21 sont

soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil d'Administration portant sur les mêmes objets.

Toutes les décisions prises en application de la présente délibération doivent être signées personnellement par le Président ou le Vice-président.

Les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'absence ou d'empêchement du Président ou du Vice-président, par le Conseil d'Administration.

Le Président, ou le Vice-président, doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, mettre fin à la délégation.

Les matières déléguées sont les suivantes :

- 1- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 2- Prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et au règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.
- 3- Conclure tous les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 4- Créer et modifier toutes les régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et des services qu'il gère.
- 5- Fixer toutes les rémunérations et régler tous les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 6- Intenter, au nom du CCAS, toutes les actions en justice ou défendre le CCAS dans toutes les actions intentées contre lui, quels qu'en soient l'objet :
 - Devant l'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation, en excès de pouvoir, en plein contentieux, comme en procédure d'urgence
 - Devant l'ensemble des juridictions judiciaires, tant en première instance, que par la voie de l'appel ou de la cassation, notamment pour se porter partie civile et faire prévaloir les intérêts du CCAS devant les juridictions pénales.

Le Conseil d'Administration du CCAS après avoir délibéré à l'unanimité,

- De déléguer à Monsieur Michel BOULUD, Président, les attributions ci-dessus listées et ce, dans les conditions exposées par la présente délibération
- D'autoriser Monsieur Michel BOULUD, Président, à prendre et à signer tous les actes ainsi qu'à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- D'autoriser Monsieur Pierre Emmanuel PAIRE Vice-président, à prendre et à signer tous les actes se rapportant à cette délibération en cas d'empêchement de Monsieur Michel BOULUD, Président.

4. Présentation du calendrier 2026-2027 :

Monsieur Pierre-Emmanuel **PAIRE**, vice-président, présente le calendrier 2026-2027

Retour sur l'atelier sommeil animé par AGIRC/ ARCO et la CARSAT qui se déroulera en salle des familles :

- Le jeudi 4 juin de 14 h 30 à 16 h 30 : Conférence « **Sommeil, détente et bien-être** »

Personnes qui seront présentes : Marie-Laure, Jackie, Martine, Jeannine, Pierre-Emmanuel

- Le jeudi 11 juin de 14 h 30 à 16 h 30 : Atelier « **le sommeil, les mécanismes et les effets du temps** »

Personnes qui seront présentes : Marie-Laure, Jackie, Martine, Jeannine, Pierre-Emmanuel

- Le jeudi 18 juin de 14 h 30 à 16 h 30 : Atelier « **les maladies associées au sommeil, les outils pédagogiques** »

Personnes qui seront présentes : Aurélie, Marie-Laure, Jackie, Martine, Jeannine

A préparer :

- Marie-Laure s'occupe de préparer un tableau d'inscription pour les 3 ateliers.
- Proposition de créer un calendrier commun événement + animation
- Prévoir petit goûter après chaque événement.

5. Préparation du goûter du 21 mai 2026

Point sur ce qui a été fait :

- Les invitations ont été envoyées le 08 avril 2026 : 65 personnes inscrites malgré une sortie prévue le même jour par le club de l'amitié.
- L'Animation musical est réservée (association le fanfaron).
- Les fleurs ont été commandées chez Perrin Horticulture.

Point sur ce qu'il reste à faire :

- Pierre-Emmanuel s'occupe de passer commande pour des tartes (40 personnes) et des tropéziennes (40 personnes) à vérifier sur la facture année dernière
- Pierre-Emmanuel et Aurélie vont s'occuper des courses à faire à Leclerc : voir stock mairie + nappes et serviettes

Le rendez-vous est donné à 10 h pour la mise en place :

- Personnes qui seront présentes : Jeannine, Clotilde, Martine, Pierre-Emmanuel, Marie-Laure et Anne-Catherine (l'après-midi), Patrice (début d'après-midi) et Michel BOULUD (jusqu'à 15 h 30)
- Marie-Laure va dresser une liste pour les appeler une semaine avant.

Monsieur Pierre Emmanuel **PAIRE**, vice-président, propose une intervention de Céline SOLEIROL gérontopraticienne pendant le goûter.

Le conseil d'administration n'est pas favorable mais propose qu'elle intervienne le jeudi 5 novembre 2026 lors de la journée vaccination.

6. Questions diverses

- **Précision rôle du CCAS** : soutien administratif aux personnes en demande.
- **Rôle du CCAS** : liste nationale des logements sociaux : demander à la mairie de simandres la constitution d'une liste d'attente et la proposition des dossiers prioritaires lorsque les logements sociaux se libèrent.
- **Préparation du plan canicule** : proposition de compléter la liste lors du goûter et faire la répartition des personnes à appeler.
- **Prévoir les dates de réservation pour :**
 - Les vaccins
 - Les colis de Noël

Le vice-président
Pierre-Emmanuel PAIRE



La secrétaire de séance,
Marie CROS PERRIAND



**Centre Communal d'Action Sociale
Commune de SIMANDRES****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Délibération
N° 2026/09****Nomenclature
7 / 7.5 / 7.5.3**

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	11	11

Séance du 22 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle de l'Inverse de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

Date de convocation : 16 juin 2026

Date d'affichage : 16 juin 2026

Présents : Mesdames : Clotilde GERARDIN, Anne-Catherine BIENNIER, Aurélie SCHWIERTZ, Jeanine POMMIER, Martine MARTINEZ, Fanny TROUVE, Marie CROS PERRIAND, Béatrice REA

Messieurs : Pierre-Emmanuel PAIRE, Patrice CONSTANTIN, Jackie JOURDAN

Excusés : Madame Marie-Laure ESCLAPES
Monsieur Michel BOULUD

Secrétaire : Madame Marie CROS PERRIAND

SUBVENTION SECOURS POPULAIRE

Monsieur le Vice-président informe le Conseil d'Administration de la demande de subvention du « SECOURS POPULAIRE » et rappelle l'intérêt pour les habitants de la commune de l'existence d'une telle structure qui par son action vient en aide aux plus démunis en offrant principalement des paniers de nourriture et propose d'accorder à l'association une subvention de 100 euros au titre de l'année 2026.

Le Conseil d'Administration du CCAS après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'allouer au Secours Populaire une subvention de **100 €**

DIT que la dépense est prévue au chapitre 65 du budget 2026,

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Président
Michel BOULUD



Publié le 25 juin 2026

Transmis en Préfecture le 25 juin 2026



Le 23 juin 2026
La secrétaire de séance
Marie CROS PERRIAND

